

## Bourse Mermoz du Conseil Régional des Hauts de France

### Conditions pour tous les étudiants :

- Être inscrit à l'ULCO
- Demande à déposer avant la fin du séjour
- Justificatif de ressources :

Étudiants de nationalité française	Étudiants ressortissants européens ou de l'EEE	Étudiants ressortissants d'un autre pays
Avis d'imposition français exploitable du foyer auquel l'étudiant est rattaché fiscalement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- attestation fiscale</li> <li>- attestation sur l'honneur de composition du foyer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- être en France depuis au moins deux ans au moment de la mobilité</li> <li>- attestation fiscale</li> <li>- attestation sur l'honneur de composition du foyer</li> </ul>

### MOBILITÉS POUR ÉTUDES A L'ÉTRANGER

Niveau d'études	Durée	Frais de séjour	Frais de voyage	Destinations	
De bac + 2 (première année validée entièrement) à bac + 8	De 4 à 26 semaines de mobilité	Montant dégressif selon le quotient familial* <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entre 0 et 12000€ de QF : 92.40€/semaine</li> <li>- Entre 12001€ et 30000€ : montant dégressif et personnalisé selon le QF</li> <li>- Au-delà de 30000€ de QF: inéligible</li> </ul>	<u>Uniquement pour les étudiants boursiers sur critères sociaux du CROUS :</u> remboursement jusque 300€ sur justificatifs	Toutes les destinations, <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hors France et DROM-COM (ex DOM-TOM)</li> <li>- Hors Monaco et Andorre</li> <li>- Hors pays de nationalité de l'étudiant</li> </ul>	Possibilité de ne bénéficier qu'une seule fois du dispositif Mermoz, même si la durée maximale n'a pas été atteinte

\*Le Quotient Familial (QF) est obtenu en divisant le revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition le plus récent par le nombre de parts figurant sur le même avis d'imposition